CIDFF Centre d'information sur les droits des femmes et des familles Jura

La Gazette

CIDFF DU JURA
Maison de l'emploi et des services
1000 rue des gentianes
39000 LONS-LE-SAUNIER
Tél. 03 84 43 10 95 - cidff.39@orange.fr
http:// jura.cidff.info/
Facebook

AVRIL 2021 1

L'HISTOIRE DU 8 MARS, JOURNEE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES

Cette journée prend ses origines dans les luttes ouvrières du début du XXème siècle qui agitèrent l'Europe et le monde occidental. Des manifestations de femmes réclament le droit de vote, de meilleures conditions de travail et l'égalité entre hommes et femmes.

1910

L'idée d'une journée internationale des femmes est lancée à la conférence internationale des femmes socialistes à Copenhague par Clara ZETKIN, enseignante, journaliste et femme politique allemande. La conférence réunit une centaine de femmes venues de 17 pays.

Mars 1911

Un million de femmes manifestent en Europe.

8 mars 1914

Les femmes réclament le droit de vote en Allemagne.

8 mars 1917

Avec la grève des ouvrières de Saint-Pétersbourg, la tradition du 8 mars se met en place.

8 mars 1921

Lénine décrète le 8 mars journée des Femmes.

Après 1945, la journée internationale des femmes devient une tradition dans le monde entier

8 mars 1977

Les Nations Unies officialisent la journée internationale des femmes.

8 mars 1982

La journée est officialisée en France.

La journée des femmes reste aujourd'hui d'une brûlante actualité. Tant que l'égalité Hommes et Femmes ne sera pas atteinte, nous aurons besoin de la célébrer. Dans le monde :

- les salaires des femmes sont inférieurs de 23 % à ceux des hommes,
- les femmes n'occupent que 24% des sièges parlementaires,
- 1 femme sur 3 subit des actes de violence physique ou sexuelle à un moment donné de leur vie.

MDF

> INÉGALITÉS SALARIALES ET PRÉCARITÉ ÉCONOMIQUE

3.8 > Des écarts de salaires entre les femmes et les hommes plus importants chez les cadres en 2016

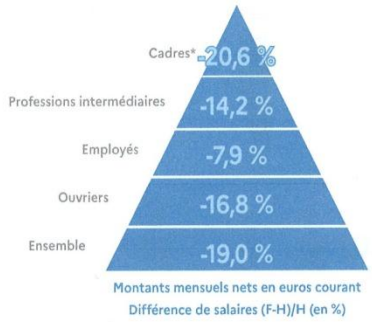

*y compris chefs d'entreprise salariés

Champ : France hors Mayotte, salariés en EQTP du secteur privé et des entreprises publiques, y compris bénéficiaires de contrats aidés et de contrats de professionnalisation. Sont exclus les apprentis, stagiaires, salariés agricoles et salariés des particuliers employeurs.
Source : Insee, Déclarations annuelles de données sociales (DADS), Édition 2020

3.9 > Des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes qui se creusent notamment en fonction du nombre d'enfants

	Aucun enfant	Un enfant	Deux enfants	Trois enfants ou plus
Revenu salarial net	18,1 % d'écart	24,1 % d'écart	32,3 % d'écart	47,5 % d'écart
Salaire net en équivalent temps plein	7,0 % d'écart	11,8 % d'écart	21,2 % d'écart	31,3 % d'écart
Volume de travail	11,9 % d'écart	14,0 % d'écart	14,2 % d'écart	23,6 % d'écart

Lire : en 2012, en France, les femmes salariées du secteur privé qui ont trois enfants ou plus gagnent en moyenne 47,5 % de moins en revenu salarial net que les hommes.
Champ : postes du secteur privé, France métropolitaine, hors apprentis et stagiaires, hors agriculture, hors salariés des particuliers.
Source : Insee, panel tous salariés.

12 **Chiffres-clés – Édition 2020** • Vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes

Rassemblement sur la Place de la Liberté à Lons le Saunier le samedi 6 mars 2021

Visite du Sous-Préfet et de l'arrondissement de Lons le saunier – Secrétaire Général de la Préfecture du Jura au CIDFF, accompagné par **le Maire de Lons le Saunier et le Président d'ECLA**

Le 8 février 2021, **Monsieur Justin BABILOTTE** Sous-Préfet, est venu au CIDFF accompagné par Mme Céline JUSSELME, Déléguée Départementale aux droits des Femmes et à l'Egalité Mr Philippe VANZETTI Délégué du Préfet à la Politique de la Ville,
Mr Jean-Yves RAVIER, Maire de LONS LE SAUNIER, Mr Claude BORCARD, Président d'ECLA, Mme Valentine COLIN, Conseillère Municipale Déléguée à l'Egalité Femmes/Hommes et au Dialogue Social, se sont joints à cette visite.

Les actions financées par l'Etat ont été présentées à l'aide d'un diaporama par Claire ROBELIN, Directrice,
Amandine VOISIN, Justine BRANTUS Accompagnatrices Sociales, et Emilie LALIRE, Juriste, ont présenté leur activité.
Maryvonne FAILLENET-ELVEZI, Présidente,
-a rappelé qu'une démarche avait été faite auprès de la Ville afin de disposer de locaux supplémentaires nécessaires pour accueillir le personnel dans de bonnes conditions, pour développer l'accueil de jour, et les ateliers collectifs (l'association BGE qui occupait des locaux au même étage déménageant à une autre adresse),
-a précisé que le CIDFF avait besoin d'asseoir financièrement son budget, l'équilibre financier de l'association étant fragile, et la réponse à des appels à projets ne permettant pas de pérenniser les actions, et de pouvoir recruter en évitant CDD et travail à temps partiel non choisi,

Mr le Sous-préfet a ensuite visité l'un des 13 appartements gérés par le CIDFF, dans lesquels les femmes victimes de violences (et leurs enfants) sont accueillies, et accompagnées pour une durée de 6 mois renouvelable une fois.

MFE

Lundi 8 mars, plusieurs structures (CIDFF du Jura, France Victimes 39, DDDFE, Maison Commune, CCAS) se sont réunies à l'initiative de la ville de Lons le Saunier, afin de poser les premières pierres d'un réseau Egalité Femmes – Hommes. A cette occasion, Jean-Yves Ravier, Maire de Lons le Saunier, accompagné par Valentine COLIN, Conseillère municipale déléguée à l'égalité, a ratifié la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale.

Projet Passag'elles

A la suite du Grenelle contre les violences conjugales, le CIDFF du Jura a répondu à un appel à projet appelé « Fonds Catherine » et a obtenu la somme de 12000 €.

Il s'agit d'aller au contact des femmes victimes de violences, essentiellement vivant en ruralité, et dépourvues de moyen de locomotion, principalement sur les secteurs Cœur du Jura : Arbois, Poligny, Salins, et Haut-Jura : Saint-Claude, et de les accompagner physiquement dans leurs démarches administratives et judiciaires.

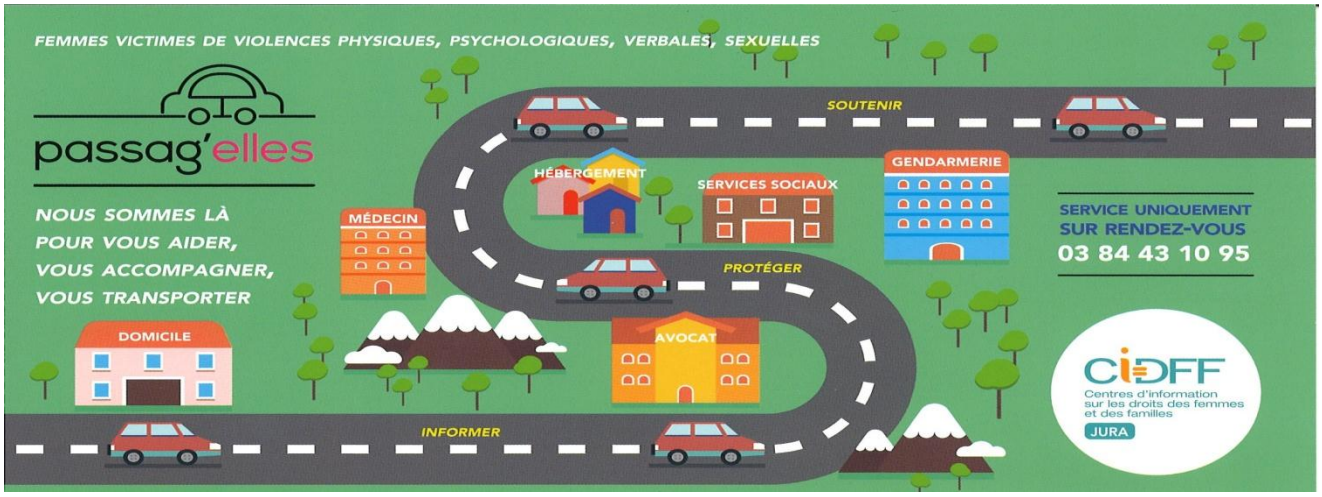

Ouverture d'une antenne du CIDFF à SAINT-CLAUDE

Le CIDFF a recruté une nouvelle salariée depuis le 1er décembre : Lydie PIARD qui occupe le poste d'Accompagnatrice sociale-Médiatrice.

La création de ce poste a été rendue possible grâce :

- à l'impulsion des services de l'Etat : Mme Virginie MARTINEZ, Sous-préfète de Saint-Claude, Mr Philippe VANZETTI, Délégué du Préfet du Jura à la Politique de la Ville, Madame Céline JUSSELME, Déléguée Départementale aux Droits des Femmes et à l'Egalité.
- à l'Association Saint Michel Le Haut (ASMH) qui a mis à disposition du CIDFF des locaux situés **28 rue du Pont Central à SAINT-CLAUDE.**

La permanence est ouverte les mardis, jeudis et vendredis de 9 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30.

La mission de l'Accompagnatrice sociale- Médiatrice :

- Accueillir, écouter, accompagner et orienter les Femmes victimes de violence
- Faciliter l'accès aux droits, des Femmes en particulier
- Véhiculer les Femmes victimes de violences à leurs rendez-vous (médecin, avocat.e, police-gendarmerie, justice, partenaires sociaux)
- Développer le partenariat et faire connaître le CIDFF
- Organiser des informations collectives et intervenir auprès de groupes sur les questions d'égalité fille-garçon, de prévention des violences.

Parallèlement, les permanences juridiques se poursuivent, sur rendez-vous les 2e et 4e mardis de chaque mois au CCAS, 1 rue Rosset.

Ainsi que les permanences psychologiques, sur rendez-vous les 1er et 3e vendredi après-midi à la Maison des Solidarités 14 rue Rosset.

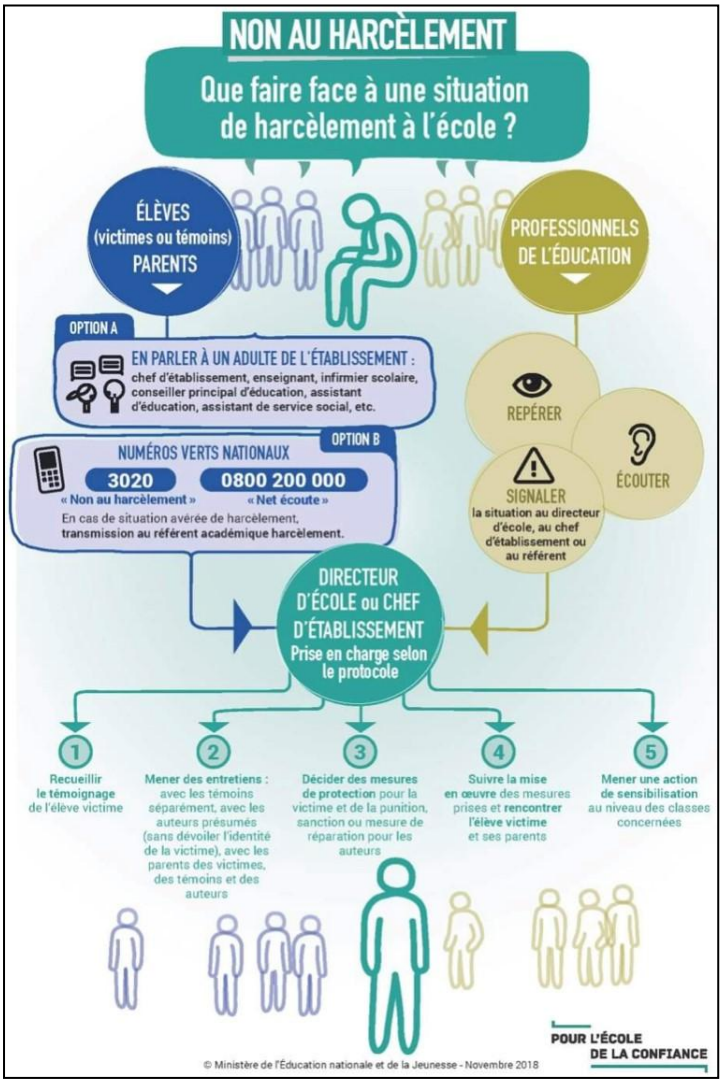

Le CIDFF du Jura reçoit un don de La Maison Pour Tous de 2 500 €

« La valeur de votre association est souvent la même que celle que la Maison pour tous, en direction du social, de la solidarité. Vous œuvrez souvent au bénéfice de nos résidents » a indiqué Clément Pernot, Président de la Maison pour tous.

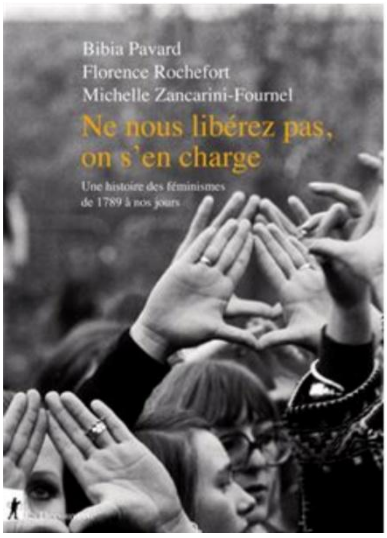

Ne nous libérez pas, on s'en charge !

Une histoire des féminismes de 1789 à nos jours / Bibia Pavard ; Florence Rochefort ; Michelle Zancarini-Fournel. – La découverte.

Ce document imposant rend compte des stratégies multiples déployées par les femmes pour combattre les inégalités entre les sexes. A côté des plus connues d'entre elles, on retrouve les parcours de toutes celles qui sont tombées dans l'oubli ou qui sont restées dans l'ombre. Qui se souvient par exemple de la socialiste Hubertine Auclert qui lutta pour les droits politiques, de la doctoresse Madeleine Pelletier, qui s'engagea pour l'avortement ou de l'avocate Maria Vérone, première femme à plaider en cours d'assise en 1907 ? Et tant d'autres encore ! Cet ouvrage indispensable deviendra vite une référence pour toute personne qui s'intéresse à l'émancipation des femmes.

FR

Attention régression :

-**Turquie** :
Alors que 45 pays de l'UE avaient signé **la convention d'Istanbul**, qui oblige les gouvernements à prendre des mesures pour prévenir les violences à l'égard des femmes, protéger les victimes et poursuivre les auteurs,
La Turquie, par décret présidentiel publié dans la nuit du 19 au 20 mars 2021, a décidé de se retirer de cette convention. Les conservateurs turcs ont affirmé que la charte nuit à l'unité familiale, encourage le divorce, et favorise la communauté LGBT.
Des milliers de personnes ont manifesté dans les rues d'Istanbul le samedi 20 mars.

-**France** :
La proposition de loi, adoptée par l'Assemblée Nationale, visant à renforcer le droit à l'IVG et à allonger le délai légal a été rejetée par le Sénat le 20 janvier 2021…
Cinquante ans après ce qui fut surnommé le « manifeste des 343 salopes » (appel en faveur de la légalisation de l'avortement, signé en 1971 par 343 intellectuelles, politiques, artistes déclarant avoir eu recours à l'avortement alors qu'il était sévèrement punit par la loi),
Un nouveau manifeste de 343 signataires –responsables politiques ou militantes, réalisatrices, actrices, chanteuses, journalistes - exigent une extension des délais légaux d'accès à l'IVG de 12 à 14 semaines.

MFE

La réduction d'impôts sur les dons au profit du CIDFF du Jura, association qui accompagne les victimes de violences domestiques et favorise leur relogement, est de 75 % (dans la limite d'un don de 1 000 €)

Identification du compte pour une utilisation nationale

12135	00300	08000097430	70
c/étab°	*c/guichet*	*n/compte*	*c/rice*

Domiciliation	*BIC*
CE BFC (00300)	CEPAFRPP213

Identification du compte pour une utilisation internationale (IBAN)

FR76	1213	5003	0008	0000	9743	070

RIB du CIDFF du Jura

Prochaine Assemblée Générale du CIDFF du Jura le jeudi 27 mai 2021 à la salle du Puits Salé (rue du Puits Salé, 39000 Lons le Saunier)